Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 07/07/2022
ID : 026-200090629-20220627-DB_2022_20-DE

Eau Potable
Syndicat Intercommunal
Valloire - Galaure

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers	
Afférent au Syndicat	42
En exercice	42
Présent	24
Votant	27

Date de convocation : 21/06/2022

Réservoir de Lens-Lestang
Attribution des marchés
Lot1, Lot 2

Délibération n°20-2022

Séance du 27 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire à Saint Sorlin En Valloire sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : Céline BLAIN, David BOUVIER, Pascal BRUNET, Yves CHAREYRE, Denis COURMONT, Marin DERNAT, Gérard ESCOFFIER, François FAURE, Max FIGUET, Romaric FOURT, Jean-Rémi FROGET, Patrick GAUTHIER, Ludovic LACROIX, Yves MONNIER, Ludwig MONTAGNE, Gilles MORGUE, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Alain NOIR, Patrice REBOULLET, Philippe RIGNOL, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN et Daniel SIRERA.

Excusés et absents : Armelline AUDRIEU, Romain BOITEL, André BOUILLY, Mickaël CHAZALON, Agnès CHRIST, Norbert COQUERAY, Thierry DESSERTENNE, Anthony DOSSARD, Claude FOUREL, Pierrick FRIZE, Alexandre GUILLIEN, Hervé JACQUET, Alain LACROIX, Agnès MARGIRIER, Elina REYNAUD, Lilian ROBIN, Cédric ROUSSELLET, Martine VEYRAT.

Pouvoirs : Armelline AUDRIEU donne pouvoir à M. Patrice REBOULLET, Norbert COQUERAY donne pouvoir à Mme Céline BLAIN et Agnès MARGIRIER donne pouvoir à M. Marin DERNAT.

Le Président rappelle qu'une étude diagnostic sur plusieurs réservoirs et station de reprise du Syndicat Intercommunal Eau Potable Valloire Galaure a été réalisée par le Cabinet Merlin en Avril 2020. Cette étude a fait ressortir la nécessité de remettre à niveau les réservoirs du syndicat.

Le Président indique qu'une consultation a été lancée le 13 mai dernier sous forme de procédure adaptée pour les travaux du réservoir de LENS LESTANG. La consultation concernait 2 lots : Lot n°1 « Tuyauterie, serrurerie », Lot n°2 « Génie civil, étanchéité, VRD ». 4 plis ont été réceptionnés dans les délais : 2 plis pour le Lot n°1 et 2 plis pour le Lot n°2. Au vu des critères de jugement soumis à pondération (coefficient de 0,60 pour la valeur technique de l'offre, coefficient de 0,30 pour le prix des prestations, coefficient de 0,10 pour le délai d'exécution), les candidatures et les offres ont été analysés et classées.

Le Président propose, au vu du rapport d'analyse des candidatures et des offres, de retenir les propositions établies par : Lot n°1 : Pompage Rhône Alpes Lot n°2 : Grpt MSAVEL MACONNERIE / ER RHONE ALPES

Le Comité Syndical, après avoir entendu le Président, à l'unanimité :

- APPROUVE le classement et le choix pour les 2 lots précités :

Lot n°1 : Pompage Rhône Alpes pour un montant de marché de	77 415,00 € HT
Lot n°2 : Grpt MSAVEL MACONNERIE / ER RHONE ALPES pour un montant de marché de	238 000,20 € HT
Total HT	**315 415,20 € HT**

- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces constitutives des Marchés de Travaux correspondants aux 2 lots précités et tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE VALLOIRE - GALAURE